

ARRETE N° 2014-101

DELEGATION DE SIGNATURE à M. Thierry CRUZ - RETRAIT

Rapportant une délégation de signature

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté N°08/92 du 26 mars 2008 portant délégation de signature à M. Thierry CRUZ est rapporté à compter de ce jour.

Article 2 :

Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:


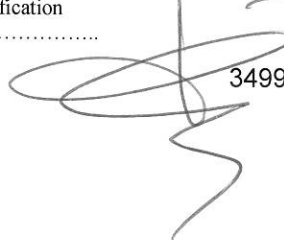
- Notifié à l'intéressé
- Notifié au chef de poste
- Transmis au Préfet de Région
- Au Procureur de la République
- Publié au recueil des actes administratifs

Fait à Juvignac, le 18 mars 2014

Le Maire

D. ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 20.03.2014
Publication
le
Et notification
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RETRAIT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CRUZ

Date de transmission de l'acte : 04/04/2014

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140318-2014-101-AI

Date de décision : 18/03/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Délégation de signature
5.5.2. Délégation de signature au personnel

